

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 août 2014 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 7 juillet 2014
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Rachat d'une épargne
 - 4.3 Transfert de surplus accumulé
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande d'appui de Handi-Bus
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Avis de motion : règlement 2014-189 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier les usages permis dans la zone Arec-03
 - 7.2 Premier projet de règlement 2014-189 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier les usages permis dans la zone Arec-03
8. Administration et greffe
 - 8.1 Troisième décompte progressif pour le réaménagement de la bibliothèque – Paiement à Athena Construction
 - 8.2 Aménagement intérieur de la bibliothèque – mobilier
 - 8.3 Aménagement intérieur de la bibliothèque – rayonnage
 - 8.4 Nettoyage des conduites de ventilation de l'hôtel de ville
 - 8.5 Achat de publicité pour le Cahier spéciale de Rougemont dans La Voix de l'Est
 - 8.6 Adjudication du contrat de pavage pour la rue Amédée-Côté
 - 8.7 Paiement de factures – Réparation de la conduite du Lac Marieville
9. Urbanisme
 - 9.1 Demande à la CPTAQ de Tartopom
 - 9.2 Demande d'exclusion ajout de lots
 - 9.3 Installation de panneaux « Défense de stationner » sur le chemin du Contour
10. Eau potable / Eaux usées
 - 10.1 Offre de service AGÉOS – Bilan hydrique
 - 10.2 Offre de service AGÉOS – Réduction de l'aire de protection des puits de l'aquifère Vadnais

11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
12. Période de questions réservée à l'assistance
13. Levée de la séance.

Procès-verbal
Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

14-08-2431

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2432

Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2014

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2433

Approbation du paiement des comptes

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 4 août 2014;

 Pour un montant total de 140 050.81 \$

 D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 4 août 2014 au montant de 154 158.11 \$;

 Que la secrétaire-trésorière soit autorisé à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2434

Rachat d'une épargne de 250 000 \$

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'effectuer le rachat de l'épargne de 250 000\$ compte tenu que celle-ci est rachetable en tout temps sans pénalité.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2435

Transfert de surplus accumulé

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de transférer un montant de 250 000 \$ du surplus accumulé à l'eau potable vers le surplus accumulé aux projets spéciaux.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2436

Demande d'appui de Handi-Bus

CONSIDÉRANT

les coupures au transport adapté annoncées par le ministère des Transports du Québec lors du dépôt du dernier budget du gouvernement libéral;

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration d'Handi-Bus dénoncent ces coupures budgétaires et contestent cette décision;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Rougemont participe à Handi-Bud inc. et que son appui est sollicité par Handi-Bus afin que soit respecté l'engagement du Premier Ministre du Québec, lequel avait affirmé que les services de transport adapté ne seraient pas touchés par un redressement budgétaire;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'appuyer Handi-Bus inc. dans la dénonciation des coupures budgétaires et de demander au ministère des transports du Québec un engagement ferme afin de permettre à l'organisme de répondre aux besoins des utilisateurs du transport adapté et des organismes de transport.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2437

Avis de motion : règlement 2014-189 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier les usages permis dans la zone Arec-03

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Jeannot Alix que lors d'une assemblée ultérieure, sera présenté pour adoption le projet de règlement 2014-189 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier les usage permis dans la zone Arec-03.

14-08-2438

Règlement amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille d'usage de la zone AREC-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 août 2014, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu par le présent règlement numéro 2014-189 de décréter et statuer ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée pour la zone Arec-03 par l'ajout de l'usage commercial suivant :

« classe A-2 bars »

De plus, pour l'usage « classe A-2 bars », la note suivante est ajoutée :

« [6] limité aux cafés terrasses »

La grille des usages principaux et des normes modifiée est citée au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

14-08-2439

Troisième décompte progressif pour le réaménagement de la bibliothèque – Paiement à Athena Construction

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'accepter le troisième décompte progressif de Athena Construction pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale au montant de 87 508.58\$ tel que proposé dans le certificat de paiement de l'architecte daté du 18 juillet 2014. Ce montant sera payé à même le surplus accumulé aux projets spéciaux.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2440

Aménagement intérieur de la bibliothèque – Mobilier

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter la soumission de Groupe Focus inc. au montant de 14 348.00\$ avant taxes pour l'achat du mobilier de la bibliothèque, cette dépense sera payée à même le surplus accumulé aux projets spéciaux.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2441

Aménagement intérieure de la bibliothèque – Rayonnage

Il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'accepter la soumission de Classement Luc Beaudoin inc. au montant de 17 550.00\$ avant taxes pour l'achat du rayonnage manquant pour la bibliothèque. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé aux projets spéciaux.

Vote pour : 6

Vote contre :

Nettoyage des conduites de ventilation de l'hôtel de ville

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

14-08-2442

Achat de publicité pour le Cahier spécial de Rougemont dans La Voix de l'Est

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'acheter une demi-page de publicité dans le cahier spécial de Rougemont qui sera publié dans « La Voix de l'Est » au montant de 667 \$ (une couleur).

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2443

Adjudication du contrat de pavage pour la rue Amédée-Côté

Il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'accorder le contrat de pavage de la rue Amédée-Côté à Pavage Maska inc. au montant de 100 565.95\$ étant le plus bas soumissionnaire suite à l'appel d'offre parue sur le SEAO. Cette dépense sera immobilisée.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2444

Paiement de factures – Réparation de la conduite du Lac Marieville

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer les factures suivantes à même le surplus affecté au Lac Marieville : Divex Marine : 1567.90\$ (avant taxes) et Machinerie J. Viens & Fils : 1563.00\$, pour les travaux ayant été réalisés sur la conduite du Lac Marieville.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2445

Demande à la CPTAQ - 330, rang de la Montagne

CONSIDÉRANT QUE

Madame Ginette Bouchard, le « Demandeur » s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la*

protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation pour autoriser un usage autre qu'agricole;

- CONSIDÉRANT QUE** le projet concerne le lot 1 716 069 du cadastre du Québec et totalise une superficie d'environ 1500 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment était une ancienne cabane à sucre qui a été déplacée pour être utilisé comme boutique pour les Quatre Feuilles (salle de réception);
- CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à utiliser le bâtiment comme café-terrasse;
- CONSIDÉRANT QU'** aucun nouveau bâtiment d'élevage n'est autorisé dans la zone où est situé le projet et par conséquent, le projet n'affecte en rien les établissements de production animale;
- CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de modification du règlement de zonage numéro 2014-189 a été adopté le 4 août 2014 afin d'autoriser l'usage demandé;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte le règlement de contrôle intérimaire de la MRC;
- CONSIDÉRANT QU'** aucun espace approprié n'est disponible ailleurs dans la municipalité hors de la zone agricole;
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu à l'unanimité que la municipalité de Rougemont est favorable à la réalisation du projet du Demandeur, soit l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 1 716 069 du cadastre du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2446

Modification de la résolution # 14-02-2307 concernant la demande d'exclusion à la CPTAQ

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de modifier la résolution # 14-02-2307 afin d'y ajouter les lots numéro 1 714 964, 1 715 858, 1 715 861 et 1 715 608, suite à une première analyse de la CPTAQ.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2447

Installation de panneaux « Défense de stationner » sur le chemin du Contour

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'installation de deux panneaux « Défense de stationner » du 1065, chemin du Contour (ancien Garage Darsigny) jusqu'à l'intersection de la Grande-Caroline afin de sécuriser la piste cyclable et la traverse.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-08-2448

Offre de service AGÉOS – Bilan hydrique

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter l'offre de service d'AGÉOS au montant de 21 670\$ (avant taxes) pour l'élaboration d'un bilan hydrique, spécifiquement afin d'élaborer la modélisation des écoulements souterrains et ainsi s'assurer de la régénération de l'aquifère Vadnais.

Vote pour : 6

Vote contre :

Offre de service AGÉOS - Réduction de l'aire de protection des puits de l'aquifère Vadnais

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin de permettre à la municipalité de faire faire d'autre soumission.

14-08-2451

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 5^e jour d'août 2014

Kathia Joseph
Directrice générale et secrétaire trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire